

LES MANUELS DE GRAMMAIRE LATINE DES ORIGINES À LA RÉVOLUTION :

constantes et mutations

par Bernard COLOMBAT

Mon point de départ est que, comme toute grammaire, la grammaire latine est un outil. Je reprends cette idée de la grammaire-outil à Sylvain Auroux :

« La grammaire n'est [...] pas une simple description du langage naturel. Il faut la concevoir aussi comme un outil linguistique : de même qu'un marteau prolonge le geste de la main de l'homme et le transforme, une grammaire prolonge la parole naturelle, et donne accès à un corps de règles et de formes qui ne figurent souvent pas ensemble dans la compétence d'un même locuteur » (1).

On peut ajouter que la grammaire latine est un très vieil outil, qui, dans une certaine mesure, a gardé un bon nombre des traits qu'il avait à l'origine. Par exemple la division en parties du discours. Certes le nombre et l'identité des catégories ont un peu changé : des huit originales (nom, verbe, pronom, participe, adverbe, préposition, conjonction, interjection), il nous en reste, dans la grammaire scolaire d'aujourd'hui, sept : on a perdu le participe, mais on a ajouté l'adjectif, à l'origine simple sous-partie du nom (mais qui apparaît déjà comme partie indépendante dans la dernière grammaire de notre corpus, celle de Lhomond, cf. *infra*), et on subdivise aujourd'hui la conjonction en conjonction de coordination et conjonction de subordination (2). Plus remarquable encore, beaucoup de grammaires latines scolaires oublient aujourd'hui de donner une liste et une définition de ces classes de

(1) Sylvain Auroux, *La Révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga, 1994, p. 115.

(2) Cf. par ex. M. Lavency, *Vsuis, Description du latin classique en vue de la description des auteurs*, Paris et Gembloux, Duculot, 1985, pp. 16-17.

mots, tant elles sont « naturelles » (1), et sans doute beaucoup de latinistes trouveraient oiseux ce type de réflexion. En effet le cadre est toujours là, mais il est devenu si transparent qu'on ne le voit plus. Par contre, il ne manque pas d'éléments bien tangibles qui permettent de tester la connaissance de cette langue, que ce soit du côté de la morphologie (déclinaisons et conjugaisons) ou de la syntaxe (parmi les morceaux de choix, le réfléchi latin, le gérondif), et c'est évidemment ce à quoi s'attachent les latinistes.

I. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE : L'« OUTIL » GRAMMAIRE LATINE

1. Un outil au statut paradoxal

La transparence du cadre de cet instrument théorique que constitue la grammaire latine donne également lieu à un paradoxe. D'une part l'outil a servi à l'élaboration de la description de beaucoup de langues du monde depuis le XVI^e siècle : il y a assez peu de décalage entre l'apparition des premières grammaires des langues vernaculaires européennes et celles des langues amérindiennes, à cause des grandes découvertes (2). À cet égard, on a déjà souligné le caractère hautement symbolique de la date de 1492, non seulement pour les Espagnols, mais aussi pour tout l'univers, puisqu'elle marque à la fois la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb et la publication de la première grammaire du castillan, celle de Nebrija. Dès lors la description de la plupart des langues alors vivantes dans le monde va se faire presque simultanément. Par exemple, les premières grammaires du portugais (qui sont dues à Oliveira et à Barros) datent respectivement de 1536 et 1540, mais seulement un demi-siècle plus tard, en 1595, le Père Joseph de Anchieta publie la première grammaire de la langue

(1) C'est le cas chez A. Cart, P. Grimal *et al.*, *Grammaire latine*, Paris, Nathan, 1963 ; chez J. Gason *et al.*, *Abrégé de grammaire latine*, Paris, Magnard, 1979 ; chez J. Gaillard et J. Cousteix, *Grammaire essentielle du latin*, Paris, Scodel, 1976 ; chez M. Furno et S. Boularot, *Le Latin, de l'initiation à la pratique : grammaire différentielle*, Gap et Paris, Ophrys, 1996. Par rapport à la liste traditionnelle, les deux premiers ouvrages isolent en outre les numéraux ; le troisième distingue « autour du nom », outre le nom et l'adjectif, les pronoms personnels, les pronoms / adjectifs, les relatifs, et, parmi « les mots invariables », les négations ; le dernier donne (dans son glossaire, pp. 269-270) une définition de *espèce (de mots)*, mais sans fournir la liste de ces espèces. La plus ancienne *Grammaire latine complète* de L. Sausy (Paris, F. Lanore, 1961 [1947], p. 5) donne la liste traditionnelle sans définitions.

(2) Cf. Sylvain Auroux, « Introduction : le processus de grammatisation et ses enjeux », S. Auroux dir., *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2 : *Le Développement de la grammaire occidentale*, Liège, Mardaga, 1992, p. 26.

parlée au Brésil, le tupi-guarani. Pour ce faire, Anchieta n'utilise pas encore une grammaire portugaise, parce que celle-ci n'a pas encore acquis son autonomie, mais bien une grammaire dont le cadre descriptif est latin et dont la métalangue est un mélange de latin et de portugais. L'utilisation de la grammaire latine pour outiller les langues du monde, pour les « grammatiser » (1) a donc connu un succès assez extraordinaire.

D'autre part, c'est en cela que réside le paradoxe, cet outil ne devrait vraiment être adapté qu'à une langue : le latin, et l'expérience a montré son inadaptation aux autres langues. On sait, ou plutôt les linguistes savent, combien les entraves imposées par ce cadre ont gêné l'essor de la description du français. Or il n'est même pas sûr que la grammaire latine soit adaptée à son objet. Son caractère « naturel » – mais qui l'est d'ailleurs surtout pour certains d'entre nous, les plus âgés, qui ont appris en parallèle grammaire latine et grammaire française – ne doit pas masquer les réserves que font un certain nombre de linguistes latinistes eux-mêmes. Nous en donnerons deux exemples : a) la mise en cause de l'opposition nom *vs* adjectif par P. de Carvalho, qui rétablit en latin l'unité nominale originelle englobant substantif et adjectif : « Il y a tout lieu de penser que le nom-adjectif latin n'est pas moins capable de désigner *des êtres* – et pas seulement leurs qualités – que le nom-substantif. Il le fait, certes, d'une manière extensive, imparcilière, en laissant ouverte la question de l'identité de l'être désigné ; il n'en pose pas moins l'image "substantive" de cet être » (2) ; b) cette remarque tirée de la préface que C. Touratier a placée en tête de sa *Syntaxe latine* : « Lorsque [...] on s'intéresse en linguiste à l'enseignement de la syntaxe latine ou française, on a vite l'impression que les bases théoriques sur lesquelles s'appuient plus ou moins traditionnellement les grammaires scolaires, loin d'être claires et sûres, sont entièrement à repenser, ou plutôt sont encore à établir de façon méthodique et rigoureuse » (3). Bien sûr on peut dire que cette inadaptation est due au retard pris par une langue depuis si longtemps outillée par rapport au progrès de la science linguistique, mais on peut penser qu'il y a d'autres facteurs en jeu, j'y reviendrai.

(1) S. Auroux, *La Révolution technologique (...)*, op. cit., 1994.

(2) « "Syntaxe"... en latin ? », *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, 81/1, 1986, p. 292.

(3) Louvain, Peeters, 1994, p. LI.

2. Un rapport à la langue de type particulier et qui a évolué

S. Auroux remarque que tout outil linguistique change la langue (1), qu'il s'agisse d'une grammaire ou d'un autre instrument, comme le dictionnaire : il est facile de concevoir que la compétence individuelle se modifie grandement selon qu'on a accès à un dictionnaire monolingue de sa langue maternelle ou pas, puisque ce dernier permet une augmentation de la compétence lexicale. De même on peut penser que l'ensemble de règles contenues dans une grammaire maintient des pratiques langagières que le libre usage aurait abandonnées depuis longtemps.

Or le statut de la grammaire latine a ceci de particulier que le latin est une langue morte et qu'une bonne part de sa description a été établie après cette mort. On peut certes supposer que tant que les grammaires latines ont été destinées à de purs locuteurs latins, elles ont gardé, elles aussi, ce pouvoir de changer la langue. Néanmoins, il faut admettre que la généralisation des descriptions du latin, représentée par le courant artigraphique (2) des IV^e et V^e siècles est postérieure à la floraison de la latinité classique, et il est sans doute difficile de faire la différence entre une activité normative de maintien de la langue dans un état donné et une activité philologique de commentaire et d'interprétation des classiques. Ensuite la disparition du latin d'abord comme langue naturelle, puis comme langue de culture, a conduit à envisager différemment l'objet de l'étude : il ne s'agissait plus d'une langue toujours vivante, donc en cours d'évolution, mais d'une langue figée dont la forme la plus classique constituait la référence principale, sinon exclusive.

La Renaissance est à cet égard une période fort intéressante, comme le montrent la question de la langue au XV^e siècle (3) ou le débat sur le cicéronianisme au siècle suivant (4). Le problème essentiel est alors le suivant : puis-je laisser à la langue une certaine créativité (en particulier lexicale), certes dans des limites données, mais de telle façon que la langue puisse suivre l'évolution du monde, ou suis-je

(1) *La Révolution technologique (...)*, op. cit., 1994, pp. 115-116.

(2) *Ars* est dans l'antiquité latine le nom (correspondant latin du grec *tekhnè*) qui désigne les traités techniques de grammaire.

(3) Cf. Martine Furno, *Le Cornu Copiae de Niccolò Perotti : Culture et méthode d'un humaniste qui aimait les mots*, Genève, Droz, 1995, pp. 141 sq. ; Mirko Tavoni, *Latino, grammatica, volgare. Storia di una questione umanistica*, Padoue, Antenore, 1984.

(4) Cf. Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Les Belles Lettres, 1981, vol. 2, pp. 815 sq.

obligé de la maintenir dans la limite des expressions utilisées par Cicéron et les auteurs classiques ? Il est évident qu'aujourd'hui les partisans de la seconde position ont triomphé, puisque, dans notre pratique du thème latin, nous sommes tenus d'avoir le plus grand respect pour le latin classique. C'est qu'entre-temps on a bien évidemment renoncé dans la majorité des cas à suivre l'évolution du monde, mais l'abandon s'est produit bien après ces débats humanistes, et sans doute en plusieurs étapes.

3. Les conditions de production et l'environnement de l'outil

À quoi sert l'outil ? Souvenons-nous que « la principale activité du grammairien ancien était l'explication de texte dans un cadre scolaire » (1). Une *Ars* antique (2) sert donc à une activité essentiellement philologique : lire les textes, en analyser les composantes (classes de mots et catégories afférentes), en étudier les écarts (défauts, défauts excusables, qualités et figures (3)). Puis la grammaire a reçu pour fonction d'aider à la sauvegarde d'une langue en déclin (déjà chez Priscien (4)), enfin de servir à l'apprentissage d'une langue seconde, et précisément d'une langue morte. Durant tout le XVIII^e siècle, on voit exprimée en France cette idée qu'une grammaire sert à apprendre une langue morte, les langues vivantes s'apprenant par l'usage. Comme visées à cet apprentissage, on peut mettre plusieurs choses : comprendre les textes, écrire la langue, parler la langue. Actuellement, nous nous contentons du premier objectif ; le second a longtemps été un objectif effectif, encore que caché, et mal caché : ainsi, au XVIII^e siècle, il est de bon ton de s'acharner contre le thème latin (qui est à l'origine le développement d'un thème en latin, non une traduction de français en latin), mais ce qu'on produit alors essentiellement, ce sont des méthodes de thème. Quant à parler latin, la pratique a varié beaucoup en fonction des écoles (les Jésuites l'ont longtemps pratiquée) et des pays (les pays germaniques l'ont maintenue plus tard), mais dès le XVI^e siècle, il est des auteurs, comme Sanctius, pour s'interdire de parler latin, afin d'éviter toute altération.

(1) Marc Baratin, « Section 4. La maturation des analyses grammaticales et dialectiques », S. Auroux dir., *Histoire des idées linguistiques*, Tome 1: *La Naissance des métalangages, en Orient et en Occident*, Liège, Mardaga, 1989, p. 209.

(2) Cf. *supra*, le sens de ce mot.

(3) L'articulation entre ces différentes composantes est complexe ; cf. Marc Baratin, Françoise Desbordes, « La troisième partie de l'*Ars Grammatica* », *Historiographia Linguistica*, XIII/2-3, 1986, pp. 215-240.

(4) Cf. M. Baratin, « Section 5. Les difficultés de l'analyse syntaxique », S. Auroux dir., *Histoire des idées linguistiques*, Tome 1: *La Naissance des métalangages*, *op. cit.*, p. 231.

À qui sert l'outil ? Au maître ou à l'élève ? Au débutant ou à l'étudiant confirmé ? Cela a varié en fonction des époques et des supports. Dans l'Antiquité, le support est trop rare pour parvenir entre les mains de chaque élève : mais le texte de Donat est assez court pour être appris par cœur par cet élève. De même, le texte du *Doctrinale* semble bien obscur pour un débutant, mais notons qu'il est aussi bien peu explicite pour son maître : il faut admettre que c'est un livre que l'élève apprendra par cœur (2645 vers, soit 116 000 caractères, à peine plus que Donat) et retiendra grâce à sa forme versifiée. Au maître ensuite d'en déchiffrer les obscurités et de l'éclaircir par des commentaires, méthode que l'on voit mise en oeuvre également dans l'adaptation proposée par Behourt du manuel de Despautère (cf. *infra*).

C'est sans doute l'imprimerie qui a permis à l'élève d'avoir son propre manuel, mais cela ne s'est sans doute pas fait immédiatement. Le cahier de latin examiné par J.-C. Margolin et ses collaborateurs montre qu'il ne s'agit pas d'un cahier d'exercices, mais d'un résumé du manuel de Despautère (1) : le cahier reproduit le livre, plus qu'il ne sert à sa mise en application. La diffusion, voire la consommation, du livre scolaire, et particulièrement de la grammaire latine (s'il s'agit bien, comme le dit le Père Charles Pajot du premier, sinon de l'unique, manuel de l'élève (2)), devient plus large par la suite. Rappelons l'exemple, donné par M.-M. Compère et D. Pralon-Julia, de ce mauvais sujet du collège Louis-le-Grand, Félix Filley de Labarre, à qui il faut, pour sa seule classe de sixième, en 1716-1717, deux ou trois manuels de rudiments et deux manuels de particules (3). Sans doute était-ce là le début des beaux jours de l'édition scolaire.

La grammaire est un outil parmi d'autres outils. Elle n'est évidemment pas le seul instrument, même si elle est sans doute l'instrument premier, qui parfois englobe d'autres éléments, comme le montre précisément cette version du Despautère élaborée par Pajot et qui intègre des notions d'histoire et de géographie. Aussi doit-elle s'étudier en

(1) Jean-Claude Margolin, Jan Pendergrass et Marc Van der Poel, *Images et lieux de mémoire d'un étudiant du XVI^e siècle: Étude, transcription et commentaire d'un cahier de latin d'un étudiant néerlandais*, Paris, Guy Trédaniel, 1991.

(2) Bernard Colombat, *Les Figures de construction dans la syntaxe latine (1500-1780)*, Louvain et Paris, Peeters et BIG, 1993, p. 238 ; Carole Gascard, *L'Enseignement du latin au XVII^e siècle à travers les textes théoriques et les grammaires*, thèse de l'École des Chartes, 1994, vol. 1, p. 148.

(3) Marie-Madeleine Compère et Dolorès Pralon-Julia, *Performances scolaires de collégiens sous l'Ancien Régime, Étude de six séries d'exercices latins rédigés au collège Louis-le-grand vers 1720*, Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1992, p. 63.

rapport avec ces outils, qui sont en fait très nombreux. Il peut s'agir (si on laisse de côté les instruments nécessaires à la fabrication des vers latins) : de lexiques et de dictionnaires, parfois conçus comme complémentaires par rapport à la grammaire (1) ; de recueils d'« élégances » : l'ouvrage de Valla (voir sa composition *infra*) est à cheval entre lexique et grammaire ; de « colloques » (dialogues d'apprentissage utilisant directement la langue à apprendre) ; de traités de composition épistolaire, très en usage au XVI^e siècle et dans lesquels on peut voir la préfiguration des manuels de thème ultérieurs ; de « traités des particules », d'abord monolingues (comme celui d'O. Torsellini), puis bilingues, et si répandus à partir du XVII^e siècle ; de méthodes spécifiques de version ou de thème ; mais aussi d'une grammaire de la langue maternelle, quand, au XVIII^e siècle par exemple, l'auteur conçoit les deux ouvrages comme complémentaires. L'existence de ces divers instruments (2) suppose des rapports complexes entre eux. Par exemple, selon que le dictionnaire utilisé en parallèle à la grammaire comportera ou non l'indication des genres du nom, cette dernière devra fournir un développement sur les « règles des genres », ou elle pourra en faire l'économie.

Enfin, un outil dans quelle (méta-)langue ? C'est un élément important. Par exemple, si je traduis un « colloque » dans une autre langue, sans garder la version originale, il change complètement de fonction, et, logiquement, ne peut plus servir qu'à faire apprendre la langue dans laquelle on le traduit ; mais si je mélange texte initial et traduction, sa fonction devient complexe, car son usage peut être réversible. Néanmoins il perd sa fonction essentielle, qui est d'immerger directement l'apprenant dans la langue à apprendre, sans secours extérieur. Les premières grammaires latines sont évidemment en latin, mais, dès la Renaissance, elles intègrent des gloses en vernaculaire (pratiquement toutes les grammaires latines italiennes du XV^e siècle traduisent les verbes dont elles donnent les temps primitifs). Une deuxième étape est fournie par exemple par les versions du Desputière offertes par Behourt et ses successeurs (3) : non seulement elles traduisent une partie du texte initial, la proportion de texte traduit augmentant au fur et à

(1) La dernière partie du *Catholicon* (1286) de Johannes Balbi est un dictionnaire ; on a émis l'hypothèse (M. Furno, *Le Cornu Copiae de Niccolò Perotti, op. cit.*, pp. 176-177) que les *Rudimenta grammatices* (1468) et le *Cornu Copiae* (1477-1480) de Perotti avaient été conçus par l'auteur comme les deux parties d'un même ouvrage.

(2) Dont certains auteurs offrent une palette assez complète : outre un traité de versification, les *Règles pour la langue latine et française* de D. Gaullier (1716-1719) combinent des rudiments, une méthode de thème, des *Règles d'élégance pour la prose latine*, une méthode de version.

(3) Voir *infra* la contribution de Carole Gascard.

mesure des éditions, mais encore elles adaptent ce texte en lui imposant l'ordre de la phrase française. Le saut opéré par la *Nouvelle Méthode Latine* de Port-Royal, entièrement rédigée en français et traduisant tous les exemples, est décisif : il manifeste que le latin ne peut être appris directement par le latin, signe que la langue est définitivement morte.

4. Quelques jalons dans le développement de la grammaire latine (1)

Nous retiendrons dix ouvrages, ceux de Donat, Priscien, Alexandre de Villedieu, Valla, Perotti, Despautère, Sanctius, Behourt, Lancelot, Lhomond, pour lesquels nous donnerons des indications dans les rubriques suivantes (2) :

- 1) auteur,
- 2) date de composition ou de publication,
- 3) volume (exprimé en nombre de caractères),
- 4) titre, lieu d'édition, éditeur,
- 5) variantes et histoire institutionnelle,
- 6) but poursuivi par l'auteur et public visé,
- 7) mode de présentation et métalangue,
- 8) composantes,
- 9) corpus illustrateur.

Pourquoi ce choix ? Sept de ces ouvrages sont incontestablement des ouvrages proprement scolaires au succès reconnu. Donat fournit le cadre initial : ses *Artes* ne sont peut-être pas les plus originales, mais ce sont celles que la postérité a retenues, sans doute pour leur simplicité et leur « perfection formelle » (3). De plus elles survivent jusqu'à la Renaissance sous la forme de la *Janua* (4). Alexandre de Villedieu fournit la grammaire scolaire de loin la plus usitée au Moyen Âge. Perotti est choisi parmi d'autres humanistes, mais sa grammaire est sans doute la

(1) Les données suivantes sont empruntées au Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques, actuellement en cours d'élaboration dans l'URA CNRS 381 « Histoire des théories linguistiques » (Université de Paris VII). Voir aussi M. Baratin. « Sur la structure des grammaires antiques », J. De Clerq et P. Desmet éd., *Florilegium Historiographiae Linguisticae, Études d'historiographie de la linguistique et de grammaire comparée à la mémoire de M. Leroy*, Louvain, Peeters, 1994, pp. 143-157, et B. Colombat, « L'enseignement de la grammaire latine à la Renaissance », *L'Éducation au XVI^e siècle, Actes du colloque du Puy-en-Velay (13-15 septembre 1993)*, Le Puy-en-Velay, Impr. départementale, 1994, pp. 105-126.

(2) La présentation du corpus est renvoyée en annexe.

(3) Louis Holtz, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical, étude et édition critique*, Paris, Éditions du CNRS, 1981, pp. 94-95.

(4) Paul F. Grendler, *Schooling in Renaissance Italy, Literacy and Learning, 1300-1600*, Baltimore et London, The Johns Hopkins University Press, 1989.

plus reproduite à la fin du XV^e siècle. Si Despautère fournit la grammaire la plus utilisée en France aux XVI^e et XVII^e siècles, c'est peut-être dû moins à sa valeur propre qu'aux hasards de l'histoire. La taille de l'ouvrage, extrêmement importante, s'explique par le fait que l'édition examinée (celle de Robert Estienne) combine les ouvrages élémentaires (comme les *Rudimenta*) et les traités les plus techniques (comme le livre sur les figures). Behourt offre un bon exemple, largement diffusé, de l'adaptation métalinguistique devenue nécessaire. La *Nouvelle Méthode Latine* de Port-Royal est « la » grammaire latine de référence en France durant un siècle et demi auprès de tous ceux qui s'intéressent non seulement au latin, mais aussi au langage en général. L'énorme succès de Lhomond se manifeste par la multiplication des rééditions et adaptations au XIX^e siècle (1).

La présence des trois ouvrages restant peut étonner. Deux raisons pour l'introduction de Priscien : non seulement il fournit la base de la syntaxe, partie intégrante de la grammaire dès le Moyen Âge, mais c'est également à lui que sont reprises les définitions des classes de mots et leur organisation. Les grammaires italiennes du XV^e siècle notamment empruntent à Priscien l'essentiel de leur contenu avec une présentation inspirée de Donat. L'ouvrage de Valla n'a rien d'une méthode scolaire, pas plus qu'il n'apporte beaucoup sur le plan linguistique (théorique ou terminologique). Mais il fait progresser l'analyse sur des points précis (ex. le gérondif, l'accord du relatif), et surtout il inaugure l'approche moderne d'analyse de la langue latine en imposant la recherche systématique des constructions réellement attestées : de là l'importance du corpus et le fait que Valla fournit les nouvelles bases de l'analyse pour les grammairiens ultérieurs. L'ouvrage de Sanctius n'a non plus rien de scolaire : soucieux de chercher les *causes de la langue latine*, l'auteur se préoccupe très peu de morphologie et ne traite pratiquement que de syntaxe ; mais il inspire l'essentiel des additions dans la *Nouvelle Méthode Latine* de Port-Royal à partir de la deuxième et surtout de la troisième édition et impose un type d'analyse (par l'ellipse) qui marquera toutes les descriptions ultérieures (même les plus traditionnelles, comme celle de Lhomond). Si l'on veut suivre l'évolution de l'outil, il faut admettre qu'il est indispensable de tenir compte d'ouvrages en apparence extérieurs au domaine scolaire, mais qui exercent, à la longue, une influence profonde, même si celle-ci est oubliée. La comparaison du sort respectif de Valla et de Sanctius dans les textes linguistiques du XVIII^e siècle est à cet égard édifiante : le

(1) Alain Choppin, *Les Manuels scolaires en France de 1789 à nos jours*. 3. *Les manuels de latin*, Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1988.

premier est pratiquement oublié, le second constamment présent (il est mentionné dans vingt-sept articles linguistiques de l'*Encyclopédie*, ce qui lui procure la dixième place dans la liste des auteurs les plus cités). Pourtant la théorie de Sanctius ne peut s'expliquer sans l'entreprise de Valla, son interlocuteur (posthume), et adversaire, privilégié (1).

II. QUELQUES ÉLÉMENTS SUR L'ÉVOLUTION DES COMPOSANTES

I. Le rudiment

Sous ce terme, certains manuels rassemblent une définition des parties de la grammaire, des éléments nécessaires à la lecture (la lettre, la syllabe, le mot, l'énoncé), une présentation des parties du discours.

Les préambules « phonétiques » ont longtemps peu bougé : Perotti propose par exemple une présentation simplifiée du premier livre de Priscien. Quand la métalangue change, le statut de cette partie change aussi. Dès sa première édition, la *Nouvelle Méthode Latine* commence directement par les parties du discours, mais contient dans l'édition examinée un remarquable *Traité des Lettres* : l'élémentaire est passé dans l'accessoire. Chez Lhomond, les quelques données de phonétique sont dans les *Elémens de la grammaire française* (2) et disparaissent donc de la grammaire latine.

Les parties du discours constituent sans doute la partie la plus stable, le « noyau dur » de la tradition. Parmi les ouvrages examinés, Sanctius tente – sans succès pour la suite – de supprimer le pronom comme partie du discours autonome. Un point remarquable est que l'innovation la plus marquante, l'établissement de l'adjectif comme classe à part, ne soit pas due à un théoricien reconnu, mais à Lhomond qui répercute ainsi une innovation de la grammaire française (Girard, 1747) et, par ailleurs, substitue la dénomination « espèces de mots » à celle, traditionnelle, de « parties d'oraison » ou de « parties du discours ».

Aux parties du discours sont attachées des définitions dont l'évolution est trop complexe pour être évoquée ici. Disons simplement que les définitions humanistes s'efforcent de combiner celles données par Donat et Priscien, que certains ouvrages pédagogiques (Despautère) en

(1) Cf. Geneviève Clerico, *Sanctius, Minerve, ou les causes de la langue latine*, introduction, traduction et notes, Lille, Presses universitaires de Lille, 1982, p. 63.

(2) Paris, Colas, 1780, pp. 1-3.

donnent une version simplifiée pour les débutants avant de donner la définition complète, et qu'à partir du XVI^e siècle, les définitions sont très liées aux théories proposées, au moins dans les ouvrages les plus novateurs. Lhomond, réagissant contre les définitions complexes de Beauzée, se contente de définitions minimales du genre : « *Le Nom est un mot qui sert à nommer une personne ou une chose* » (1) ; « *L'Adjectif est un mot que l'on ajoute au nom pour marquer la qualité d'une personne ou d'une chose* » (2).

Aux parties du discours sont également attachés des attributs qu'on a longtemps appelé leurs « accidents ». Sous ce terme (issu du verbe *accidere* « échoir à »), on trouve essentiellement des sous-classes et des catégories linguistiques affectant certaines classes (le genre, le nombre, le cas, etc., mais aussi la composition et la dérivation). La première grammaire humaniste respecte très fidèlement la présentation antique en posant des questions du type : *Nomini quot accidunt ?* (littéralement, « combien de [catégories] échoient au nom ? ») et en énumérant systématiquement les différents accidents dans un ordre plus ou moins canonique (en suivant tantôt Donat, tantôt Priscien). Cette présentation longtemps stable ne survit guère au delà du XVI^e siècle.

D'abord les sous-catégories ont été abandonnées lorsqu'elles étaient inopératoires morphologiquement ou sémantiquement. Par exemple, sous l'accident appelé *species* (« espèce »), Donat propose un classement des noms communs en « corporels / incorporels, primitifs / dérivés, diminutifs, tout entiers de déclinaison grecque / tout entiers latinisés / à demi latinisés, homonymes, patronymes, de signification moyenne et ajoutés aux noms, de qualité, relatifs [...], généraux / spéciaux, faits à partir de verbes, semblables à des participes, semblables à des verbes » (3). Ce type d'énumération, encore présent dans les *Rudimenta* de Despautère, disparaît dans la version du *Behourt* examinée.

Un « nettoyage » des catégories affectant les classes a également été effectué par certains humanistes, comme Linacre ou Sanctius, qui en rationalisent la présentation. Prenons comme exemple la suppression du « genre » verbal. De l'Antiquité au XV^e siècle, on reconnaît dans les verbes cinq « genres » ou « significations » sur une base sémantico-morphologico-syntaxique (actifs, passifs, neutres, déponents,

(1) *Elémens de la grammaire latine, à l'usage des collèges*, 3^e éd., 1781, p. 1.

(2) *Ibid.*, p. 11.

(3) Louis Holtz, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, op. cit., pp. 615-617.

communs). À la Renaissance, on assiste à un raffinement par sous-catégories : Perotti, par exemple, reconnaît sept « séries » (*ordines*) d'actifs, neuf séries de neutres, etc., en fonction de leur construction. Cette présentation complexe est simplifiée par Sanctius qui ne reconnaît plus que deux catégories (actifs et passifs). L'analyse de Sanctius ne sera pas admise par tous, mais elle amènera l'abandon des cinq genres initiaux, et aussi celui du terme même de « genre verbal ». Comme nous aujourd'hui, Lhomond distingue des actifs, des passifs, des déponents, mais sans attribuer la distinction à un terme particulier (ce que les anciens appelaient donc « le genre », ce que nous appelons « la voix ») : les trois sortes de verbes ainsi définis s'opposent à *sum*, encore appelé « verbe substantif » (1) ; de plus, l'ancienne dénomination « neutre passif » est appliquée aux verbes que nous appelons semi-déponents : *gaudeo, gausus sum* (2).

2. La morphologie

Son importance dans une langue flexionnelle fait que le premier travail des grammairiens a été de classer les mots en fonction de leurs formes. Cela a d'ailleurs grandement contribué à la reconnaissance des classes de mots. Par rapport au grec, le latin facilitait la tâche du descripteur par la plus grande régularité de ses modèles. Même si la reconnaissance des cinq déclinaisons et des quatre conjugaisons n'a pas été immédiate (elle a une histoire remarquablement retracée par Taylor (3)), elle acquiert une grande stabilité dès l'Antiquité. Néanmoins il reste de petits problèmes à régler : parmi les déclinaisons, le traitement de la troisième, avec les thèmes en consonne et les thèmes en *-i* (important surtout pour la fabrication du génitif pluriel : *-um* ou *-ium*) ; parmi les conjugaisons, l'identification de la troisième mixte (type *accipio* qui ressemble donc à *audio*, mais qui donne à l'infinitif *accipere*, comme *legere*). La solution proposée par Lhomond pour le premier problème consiste à attribuer le génitif en *-ium* aux noms qui ont l'ablatif singulier en *-i* (ex. *securis*), aux noms en *-es* et *-is* qui ont le même nombre de syllabes au nominatif et au génitif (ex. *clades*), aux monosyllabes (ex. *ars*), l'auteur ajoutant que « l'usage apprendra les exceptions » (4). Ce qui est remarquable, c'est que l'analyse semble

(1) *Elémens de la grammaire latine, à l'usage des collèges*, 1781, p. 27.

(2) *Ibid.*, pp. 111-112.

(3) Daniel J. Taylor, « Latin declensions and conjugations : from Varro to Priscian », *Histoire Epistémologie Langage*, 13/2, 1991, pp. 85-109.

(4) *Elémens de la grammaire latine, à l'usage des collèges*, 1781, pp. 102-103.

toujours inspirée de Donat pour la présentation (1), mais que son contenu en est modifié : en particulier, elle utilise partiellement les mêmes exemples en les réinterprétant autrement. Donat proposait d'examiner la forme d'ablatif singulier, la forme de nominatif singulier (si elle est en *-ns* : ex. donné *mons*, donc un monosyllabe), la forme d'ablatif + le genre (ex. donné : *clades*). Notons que le premier critère utilisé par Lhomond est inopérateur si l'on ne fait apprendre que le couple nominatif + génitif pour la reconnaissance du paradigme et que notre célèbre règle sur les parisyllabiques et imparisyllabiques résulte d'une généralisation de la seconde observation. Pour la période considérée, aucune solution définitive n'est donnée, mais aujourd'hui notre règle n'a pas non plus un rendement parfait, puisque nous sommes obligés de reconnaître des exceptions. En ce qui concerne le second problème, touchant à la morphologie verbale, il n'y a guère d'autre solution que d'établir un autre paradigme, comme le fait Lhomond, mais la chose a été proposée bien avant. Après avoir reproduit les quatre séries, la *Nouvelle Méthode Latine* de Port-Royal observe dans une brève note qu'« il y a des Verbes en *-io* qui suivent en partie la quatrième, et en partie la troisième » (2), et l'idée d'une troisième conjugaison mixte est établie dès le milieu du XVIII^e siècle, si l'on en croit Du Marsais (*Encyclopédie*, art. *conjugaison*) : « À ces quatre *conjugaisons* des verbes latins, quelques grammairiens pratiques en ajoutent une cinquième qu'ils appellent *mixte*, parce qu'elle est composée de la troisième et de la quatrième ; c'est celle des verbes en *ere, io* ».

Pour l'apprentissage de la morphologie, des paradigmes sont nécessaires. Il y en a dès le début, ainsi dans l'*Ars minor* de Donat (par ex. pour les noms : *magister, musa, scamnum, sacerdos, felix*, pour les verbes : *lego* (3)). Un progrès notable sera apporté par la présentation de ces déclinaisons sous forme de tableaux : celle de la *Nouvelle Méthode Latine* est à cet égard un modèle du genre, avec les désinences détachées et imprimées en rouge, et même les quatre conjugaisons imprimées en vis-à-vis sur une double page (4). Or il est remarquable que cette présentation en paradigmes n'ait pas été jugée suffisante. Chez Perotti par exemple, le paradigme est précédé de règles de formation des cas dans chaque déclinaison (huit pour la première, dix pour les 2^e, 3^e, 4^e, sept pour la 5^e). Chez Despautère, chez Behourt et encore dans

(1) Louis Holtz, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, op. cit., pp. 626-627.

(2) *Nouvelle Méthode Latine*, 1653, p. 42.

(3) Louis Holtz, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, op. cit., pp. 586-587 et 593-594.

(4) *Nouvelle Méthode Latine*, 1653, pp. 30-53.

la *Nouvelle Méthode Latine*, les règles de formation des déclinaisons occupent respectivement 36 pages de 5000 caractères, 73 pages de 2300 caractères, 74 pages de 2400 caractères, soit pour chacun des ouvrages près de 180 000 caractères. C'est énorme, et l'on peut se demander la raison de cet investissement pédagogique. Le but de ces règles est sans doute non seulement de permettre d'envisager très en détail, voire exhaustivement, les particularités morphologiques de chaque déclinaison, mais aussi de contribuer à fixer le lexique dans la mémoire, deux composantes indispensables à connaître si l'on veut s'approprier une réelle compétence de la langue (1).

Un autre point étonnant pour le lecteur moderne est la place occupée dans la morphologie nominale par les règles consacrées au genre des noms (dans les trois ouvrages précédemment cités, 33, 49 et 63 pages). Il s'agit de faire apprendre le genre des noms regroupés par famille sémantique (noms d'hommes, de femmes, de villes, de province, de navires, d'îles, d'arbres, de fruits), ou sur des critères syntaxiques (noms adjectifs) ou morphologiques (noms indéclinables, noms se terminant par telle voyelle ou telle consonne). On peut penser qu'il s'agit là de la survivance d'une pratique datant d'une époque où l'on apprenait le lexique sans apprendre le genre des noms, ou que, simplement, on jugeait utile, malgré la redondance du procédé, de faire pratiquer des exercices qui rafraîchissaient des connaissances déjà acquises par ailleurs.

Du côté de la morphologie verbale, on trouve également un ensemble de règles qui a disparu aujourd'hui des grammaires : les règles de la formation des prétérits et supins. L'origine de ces règles remonte à Priscien chez qui elles occupent 90 pages. Elles correspondent à l'idée que l'on doit pouvoir trouver la bonne forme de prétérit ou de supin à partir de la connaissance de la forme d'infectum, ce qui revient très vite, vu le peu de régularité observable entre les deux séries (infectum/perfectum (2)) à donner des listes de formes d'infectum regroupées en fonction de la forme de parfait produite. La chose nous étonne parce que nous apprenons aujourd'hui directement dans le lexique les quatre (ou cinq) formes nécessaires à la connaissance d'un verbe. Pourtant les grammairiens accordent la plus grande attention à ces règles,

(1) Voir les pages 64-67 dans B. Colombat, « Archéologie de la *Nouvelle Méthode latine* de Port-Royal », S. Auroux, S. Delesalle et H. Meschonnic dir., *Histoire et grammaire du sens, Hommage à Jean-Claude Chevalier*, Paris, A. Colin, 1996, pp. 59-71.

(2) L'*infectum* regroupe les temps présent, imparfait et futur ; le *perfectum* le parfait et les temps qui en sont dérivés.

qu'on retrouve dans le *Doctrinale* (où les contraintes métriques ne facilitent évidemment pas la tâche de l'auteur [vers 694-949]), chez Perotti (1474, f. 17 r^o-21 r^o), ou dans la trilogie Despautère – Behourt – *Nouvelle Méthode Latine*. Preuve de l'importance accordée par Lancelot à cette composante : à partir de la sixième édition, pour « ceux qui commencent tard à étudier » (1), il ajoute aux règles des prétérits et supins une « méthode pour trouver le présent par le prétérit » qui doit permettre aux étudiants de retrouver le présent correspondant au prétérit qu'ils trouvent dans les textes, « sans être obligés d'apprendre les règles » (de formation des prétérits).

Il faut enfin mentionner une série de règles consacrées aux faits marginaux que sont par exemple les hétéroclites, à savoir les noms qui présentent des particularités au niveau des « accidents » (par ex. 51 pages dans la 3^e édition de la *Nouvelle Méthode Latine*), ou encore les verbes défectifs ou anomaux. Tout cela explique la place importante occupée par la morphologie dans les ouvrages (près de 40 % dans le *Doctrinale*, 23 % dans les *Commentarii Grammatici* [qui comprennent beaucoup d'éléments en marge de la grammaire], 35,5 % dans la troisième édition de la *Nouvelle Méthode Latine*).

Qu'advient-il de toutes ces composantes dans le dernier ouvrage considéré ? Lhomond entend donner une présentation simple, faisant supposer que « la marche de la langue est parfaitement régulière » (2) et regroupe toutes les exceptions dans des suppléments à part. Quasi-tout la morphologie est présentée en tableaux (comme aujourd'hui). Il n'y a plus de règles concernant le genre des noms, plus de règles de formation des prétérits et supins : à peine plus d'une page suffit à énoncer la « formation des temps » qui énumère les règles, encore utilisées aujourd'hui, pour dériver (plus commodément que scientifiquement) certaines formes à partir d'autres (comme le subjonctif imparfait à partir de l'infinitif présent) (3). Cette simplification est héritée de toute la grammaire latine du XVIII^e siècle avide de généralisation et de rapidité dans l'apprentissage. Dès 1722 Du Marsais, par exemple, observait déjà que les règles latines ou françaises qu'on donne à propos des prétérits et supins lui avaient toujours paru « fort pénibles et fort inutiles » et estimait que c'était « l'usage seul » qui apprenait ces derniers (4). Bref, ce que nous proposait Lhomond dans sa

(1) Paris, P. le Petit, 1662, pp. 383-396.

(2) *Elémens de la grammaire latine, à l'usage des collèges*, 1781, p. [v].

(3) *Ibid.*, pp. 53-54.

(4) *Œuvres*, éd. Duchosal et Millon, 1797, vol. 1, p. 4.

morphologie n'a plus guère changé jusqu'à aujourd'hui, mis à part quelques acquis de la grammaire comparée (comme le locatif).

3. La syntaxe

Rappelons la présentation de Priscien : le livre XVII est consacré à la construction des pronoms, le livre XVIII l'est à l'emploi des modes, à la construction des verbes et il se termine par une liste de 339 notices (« agrémentées de plus de 750 citations d'auteurs »), « sorte de lexique » où, pour chaque verbe pris par ordre alphabétique, « Priscien note les parallélismes ou les divergences qu'il observe entre le grec et le latin » (1). Sur la base du texte de Priscien, mais en le combinant avec des textes d'Aristote, la grammaire spéculative du Moyen Âge développe une syntaxe beaucoup trop complexe pour que nous puissions en parler ici, d'autant qu'elle n'avait pas une visée proprement pédagogique. Quant à la syntaxe du *Doctrinale*, elle traite successivement des figures de construction, de la construction des différents cas et de certaines parties du discours (infinitifs, adjectifs, relatifs, impersonnels, gérondifs, prépositions).

Mis à part Despautère, qui respecte assez fidèlement le plan suivi par Alexandre de Villedieu, la première grammaire humaniste refuse les instruments d'analyse fonctionnelle mis au point par le Moyen Âge, en marginalisant le couple *suppositum* vs *appositum*, en rejetant les modes de signifier (*modi significandi*), et revient à un fondement plus morphologique de la syntaxe essentiellement bâtie autour du verbe. Cette dernière est presque tout entière consacrée à la construction des verbes en fonction de leurs « genres » et des sous-catégories afférentes (cf. *supra*).

La syntaxe de l'âge classique va développer deux options essentielles. La première, qui s'est imposée jusqu'à aujourd'hui, est l'opposition concordance vs régime. C'est une innovation du XV^e siècle qui rompt avec une analyse médiévale bâtie sur la notion de transitivité : cette dernière aurait pu s'imposer, puisque des auteurs importants, comme l'Anglais Linacre (1524) et le Portugais Alvares (1576), y avaient recours. La concordance permet de régler aisément un certain nombre de questions concernant l'accord dont le détail était traité jusqu'ici par les figures de construction. Du fait de cette apparition relativement tardive, la référence plus ou moins consciente dans l'analyse de

(1) Marc Baratin, *La Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Éditions de Minuit, 1989, pp. 476-477.

l'accord latin est moins d'ailleurs la langue latine proprement dite que la langue française. La réduction des constructions complexes des différents verbes au régime des cas doit sans doute beaucoup à Despautère, qui reprend au *Doctrinale* une analyse qui a pour point de départ non le terme régisseur, mais l'élément régi (le cas), et à Sanctius qui refuse la classification complexe des verbes en genres et tente d'accorder une valeur unique à chaque cas. La notion de régime a été étendue sans difficulté à la phrase complexe, comme le montre cette définition de Lhomond (1) : « La syntaxe de régime par laquelle un mot régit tel autre mot à tel cas, à *tel mode*, etc. » Expression anodine en apparence, mais qui apportait une solution à la question de l'emploi du subjonctif, longtemps non résolue à cause du refus de l'idée selon laquelle la conjonction, partie du discours mineure, pourrait régir cette partie du discours essentielle qu'est le verbe.

La deuxième option a eu des effets un peu moins durables : il s'agit d'une division de la syntaxe en syntaxe simple ou régulière *vs* syntaxe figurée et de l'intégration de la figure comme procédé actif de l'analyse syntaxique, l'ellipse permettant en particulier de passer de structures pleines, considérées comme structures de base, à des structures réduites et d'adapter la description d'une langue flexionnelle à une langue plus analytique : par exemple, le principe de l'ellipse d'une préposition devant tout ablatif permet de faire correspondre ces ablatifs aux groupes prépositionnels remplissant la même fonction dans les vernaculaires. Les figures ont fini par se dissoudre dans une syntaxe d'accord renouvelée, mais elles ont laissé des traces durables. Par exemple, Lhomond explique encore le locatif *Romae* par l'ellipse de [*in urbe*] (2). Les apports de l'étape suivante seront d'une part celui de la grammaire comparée, qui permet, entre autres, de garder à *Romae* son caractère de vestige d'un cas disparu, et d'autre part celui d'une analyse fonctionnelle mise en place par les linguistes des Lumières, et rétablissant, par exemple, la notion de sujet, que Lhomond persiste à refuser, car, selon lui, le mot « ne présente qu'une idée abstraite » (3).

4. Les processus de passage de langue à langue

Le dernier point à évoquer est le rapport établi entre la langue à décrire et une autre langue. La description par comparaison est au fondement de la grammaire latine. Nous avons vu que la fin du dernier livre

(1) *Elémens de la grammaire latine, à l'usage des colléges*, 1781, p. 131.

(2) *Ibid.*, p. 183.

(3) *Ibid.*, p. viii.

de Priscien ressemblait à une syntaxe comparée du latin et du grec. Dès l'Humanisme, les références aux vernaculaires se multiplient (traduction de mots isolés) et on a émis l'hypothèse que la *Minerve* de Sanctius était une grammaire générale avant la lettre. Le *Behourt*, en remettant les vers de Despautère dans « l'ordre », utilise un ordre français : avant même de la traduire, il adapte la langue latine à un francophone. Le français ne pénètre pas seulement par la traduction dans la *Nouvelle Méthode Latine*. Dès la page 3, Lancelot donne un paradigme de l'article français et son traité de versification comporte deux volets : poésie latine et poésie française. L'ouvrage n'est pas simplement une grammaire latine traduite en français : il comporte aussi en son sein tout ce qu'il est nécessaire de savoir déjà du côté de la langue française pour aborder l'étude du latin.

Néanmoins, traduire la grammaire latine en français n'a pas été jugé suffisant. La transformation en latin de la plupart des constructions françaises posait des problèmes, et l'idée que l'on devait examiner en détail les procédures de transformation des syntagmes d'une langue à l'autre est apparue autour de 1650, bien évidemment sous la pression pédagogique. Il faut mentionner ici la *Méthode curieuse, et toute nouvelle, pour acheminer à la langue latine par l'observation de la française* de G. Bretonneau (Paris, Jean Libert, 1645), un ouvrage important parce qu'il est un bon représentant de ces méthodes pratiques inventées pour combler le fossé séparant les deux langues. Bretonneau constate que la grammaire de Despautère ne répond pas à tous les problèmes de traduction. Par exemple, on ne peut se contenter de traduire littéralement en latin « sans boire », « avant que de boire », ce qui donne les expressions agrammaticales : **sine bibere*, **antequam bibere*. Il faut donc passer en revue tous les syntagmes français qui font difficulté, de là ce « recueil bigarré et entremêlé de tant de choses différentes » (comme l'auteur le décrit lui-même) et qui commence par 60 pages de commentaires consacrés à la particule française *que* (1). Ce genre pédagogique va connaître un succès extraordinaire au XVIII^e siècle, faisant même naître l'idée, développée par N.-A. Pluche ou L. de Radonvilliers, qu'une bonne « mécanique » doit permettre de passer de n'importe quelle langue à n'importe quelle autre, en faisant l'économie d'une grammaire (2). Le point le plus remarquable est sans doute que le concept de « méthode » est théorisé et intégré à la grammaire dans

(1) Cf. B. Colombat, *Les Figures de construction (...), op. cit.*, pp. 301-302.

(2) Voir B. Colombat, « Les XVII^e et XVIII^e siècles français face à la pédagogie du latin », *Vita Latina*, 126, juin 1992, pp. 30-43 ; B. Colombat, « Les grammaires latines en France », *Dix-huitième siècle*, 27 [L'Antiquité], 1995, pp. 25-41.

notre dernier texte, celui de Lhomond, qui oppose ainsi syntaxe et méthode :

« [La] syntaxe latine [...] doit contenir les règles de la langue latine, abstraction faite de toute autre langue. [...] [La] *méthode latine* [...] ne doit être qu'un recueil des principales différences qui se trouvent entre ces deux langues. Il suit de là que la syntaxe latine doit être la même en tout pays, au lieu que la méthode latine est différente en différents pays où l'on parle un idiome particulier » (1).

*

Évaluer une méthode pédagogique suppose, entre autres, de connaître de l'intérieur les théories et les concepts mis en œuvre. Dans cette évaluation, il faut se demander ce que veulent dire les termes suivants, que nous sommes si prompts à utiliser : « traditionnel », « conservatisme », « innovation », ou encore « confusion », « obscurité », « clarté », « simplicité », « simplification ». Pour être anciens, certains outils n'en ont pas moins été efficaces. On qualifie souvent le développement sur les « parties du discours » de « traditionnel ». Il est vrai qu'il est à la base de la tradition occidentale, et que d'autres traditions, comme la tradition sanskrite, ont pu utiliser des instruments différents. À l'intérieur de la tradition latine elle-même, Varron a tenté d'inaugurer, sur la base de la dérivation, une autre voie, restée sans lendemain. Mais pour autant, cette tradition, devenue transparente, on l'a dit, est-elle mauvaise ? Elle a fait ses preuves pour une majorité de langues dans le monde. L'opposition accord *vs* régime est, elle, de création beaucoup plus récente. Là aussi, les facteurs qui l'ont fait préférer à la notion d'(in-)transitivité sont sans doute assez contingents. Mais elle a fini par s'imposer, et ce n'est en soi certainement pas une chose à regretter.

Je soutiendrais volontiers l'idée que, sur une période longue, il se produit une régulation inconsciente, non contrôlée : quand un outil marche bien, il s'impose (par exemple, pour le latin, on ne songe pas à remettre en cause les déclinaisons et les conjugaisons, l'opposition concordance *vs* régime, le locatif ou les questions de lieu). Mais il ne faut pas oublier que l'outil ainsi élaboré ne fonctionne bien que dans un environnement donné. Ce qui explique le fait qu'à côté de ces outils qui se sont imposés, il en est d'autres qui ont marché un temps, puis ont disparu. C'est peut-être avec eux que nous sommes le plus sévères, car nous avons plus de peine à en comprendre la nécessité. Reprenons

(1) *Elémens de la grammaire latine, à l'usage des collèges*, 1781, Préface, p. vij.

deux exemples. Le système des figures de construction, tel qu'il est exposé par les humanistes, semble épouvantablement et inutilement compliqué à un lecteur moderne : pourquoi donner une description si difficile à comprendre de phénomènes que nous expliquons aujourd'hui beaucoup plus simplement dans notre syntaxe d'accord ? La réponse est sans doute complexe. Mais, d'une part, nous ne pouvons nier que son élaboration (les premiers éléments sont chez Priscien) et son maintien sur une période si longue ont correspondu à une nécessité précise, et, d'autre part, nous pouvons remarquer que c'est précisément à partir du moment où la syntaxe d'accord s'est imposée que le dispositif a pu se modifier, puis finalement se diluer dans la syntaxe ordinaire.

Pour prendre un point plus délimité, mais important sur le plan pédagogique, on peut se demander pourquoi on a tellement développé, et gardé si longtemps, les règles du genre des noms et celles de la formation des prétérits et supins. Elles ont joué un rôle à un moment donné, et certainement au delà du rôle social que leur a reconnu G. Snyders en suggérant qu'elles participent à une « clôture » dans laquelle on essaie d'enfermer une enfance dont on se méfie (1). Mais, alors, pourquoi Rousseau blâme-t-il les « vers ostrogoths » et les « foules de règles » de la *Nouvelle Méthode Latine* ? (2) Sans doute parce que, dans les années 1720, un manuel élaboré 70 ans plus tôt n'était plus très adapté. Entre-temps le monde avait changé, les objectifs assignés à l'enseignement du latin aussi.

On pourrait penser que les minces grammaires latines du XVIII^e siècle remplaçant les énormes manuels du XVII^e siècle sont une victoire de la simplicité sur la confusion, de la clarté sur l'obscurité. Les auteurs auraient enfin trouvé le chemin parfait de la pédagogie, comme ils ont si souvent tendance à s'en vanter, et ce non seulement au XVIII^e siècle, mais à toutes les époques (3). On pourrait proposer une analyse beaucoup moins flatteuse du phénomène et dire que, jusqu'au XVII^e siècle, on se forgeait une compétence complète du latin, alors qu'au XVIII^e siècle on n'envisage plus de « savoir le latin » (comme on sait une langue étrangère), et qu'on se contente, beaucoup plus modeste-

(1) Georges Snyders, *La Pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, pp. 67 sq.

(2) *Confessions*, éd. Van Bever, Paris, Garnier, tome 2, p. 23.

(3) Cf. Jean Antoine Caravolas, *La Didactique des langues, Précis d'histoire I (1450-1700)*, Montréal et Tübingen, Presses de l'université de Montréal et Gunter Narr, 1994.

ment, de traduire des textes d'abord de français en latin, puis, plus modestement encore, de latin en français.

La grammaire latine scolaire a été très marquée par cette confrontation des deux langues. Elle est encore aujourd'hui un instrument différentiel, bien que l'opposition ne soit plus formalisée, comme elle l'était chez Lhomond par l'opposition *syntaxe vs méthode*. Ainsi nous avons un « relatif de liaison » pour la simple raison que la relative ne fonctionne pas de la même façon en français et en latin, nous décrivons l'accord latin par rapport à la norme du français moderne, nous éprouvons le besoin de commenter l'absence d'article en latin. Pourtant cet outil sans doute imparfait, qui doit peut-être plus à des contingences qu'aux progrès des théories linguistiques, je le qualifierais volontiers de merveilleux, au sens fort du terme, puisque nous avons tant de peine à nous abstraire de son caractère faussement naturel et transparent.

Bernard COLOMBAT
Université Stendhal (Grenoble III)

Annexe
Corpus des grammaires qui font l'objet de l'analyse

auteur	Donat
date de composition ou de publication	ca. 350-360
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 100 000 c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Ars minor, Ars maior</i> [éd. L. Holtz, <i>Donat et la tradition de l'enseignement grammatical</i> , 1981, Paris, CNRS]
variantes et histoire institutionnelle	manuel de base utilisé durant tout le Moyen Âge et encore dans l'Humanisme sous la forme de la <i>Ianua</i> [« porte » de la langue latine] ; a servi de cadre à presque toutes les descriptions des vernaculaires
but poursuivi par l'auteur et public visé	grammaire élémentaire dédoublée sous la forme d'un abrégé et d'un traité complet
mode de présentation et métalangue	en latin, par questions-réponses pour l' <i>Ars minor</i>
composantes	<i>Ars minor</i> : classes de mots ; <i>Ars maior</i> : 1) apprentissage de la lecture (cf. notre « phonologie ») ; 2) classes de mots, étudiées plus en détail que dans l' <i>Ars minor</i> (cf. notre « morphologie ») ; 3) défauts et qualités de l'énoncé réduit (un exemple par entité)
corpus illustrateur	

auteur	Priscien
date de composition ou de publication	ca. 525
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 1,55 million de c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Institutionum grammaticarum libri XVIII</i> [éd. H. Keil, <i>Grammatici Latini</i> , vol. 2 et 3, Leipzig, 1855, 1859, reprod. Hildesheim, Olms, 1961]
variantes et histoire institutionnelle	combiné avec Donat, a servi à élaborer les doctrines linguistiques médiévales, puis humanistes
but poursuivi par l'auteur et public visé	renouveler l'enseignement grammatical du latin en adaptant à cette langue la syntaxe grecque d'Apollonius Dyscole : ouvrage à usage des maîtres
mode de présentation et métalangue	exposé en prose, en latin
composantes	phonétique, le mot (1,5 livre), classes de mots (14,5 livres), construction (2 livres)
corpus illustrateur	abondant (Virgile domine), nombreux exemples grecs du fait de la comparaison avec cette langue

auteur	Alexandre de Villedieu
date de composition ou de publication	ca. 1200
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 116 000 c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Doctrinale</i> [éd. D. Reichling, Berlin, Hofmann et comp., 1893]
variantes et histoire institutionnelle	l'ouvrage grammatical le plus diffusé au Moyen Âge ; plus de 400 manuscrits existants, plus de 260 éditions entre 1470 et 1520
but poursuivi par l'auteur et public visé	présentation pédagogique de l'ensemble de la grammaire
mode de présentation et métalangue	ouvrage en vers latins (hexamètres dactyliques) ; utilisé avec des commentaires
composantes	1 ^{ère} partie : morphologie ; 2 ^e partie : syntaxe ; 3 ^e partie : métrique ; 4 ^e partie : prosodie, figures, tropes, couleurs de rhétorique
corpus illustrateur	limité (exemples classiques et religieux)

auteur	Lorenzo Valla
date de composition ou de publication	1430-1449
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 880 000 c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>De linguae Latinae elegantia libri VI</i> [in <i>Opera</i> , Bâle, H. Petrus, 1540 ; reproduit. Turin, Bottega d'Erasmio, 1962]
variantes et histoire institutionnelle	diffusion très importante (59 éditions à la date de 1536) ; a donné lieu de nombreuses adaptations (épitomés et paraphrases, par A. Mancinelli, Josse Bade, Érasme) et imitations (par ex. par A. Dathi et G. Jouenneaux)
but poursuivi par l'auteur et public visé	persuadé qu'on peut à la fois restaurer le latin classique et s'en servir comme d'une langue vivante, Valla veut en donner aux maîtres, voire aux spécialistes, une description aussi précise que possible, à la fois pour l'emploi des formes et leur construction, avec le souci de ne traiter que des points qui ne l'ont pas encore été
mode de présentation et métalangue	474 chapitres répartis en 6 livres, en latin
composantes	livre 1 : analyse de morphèmes (désinences et suffixes) pour les classes suivantes : noms, verbes, gérondifs, supins et participes ; 2 : analyse de l'emploi de certains items des autres classes (pronoms, prépositions, conjonctions, adverbes) ; 3 : changements sémantiques provoqués par les variations morphologiques des mots et par les variantes dans la construction des verbes ; combinaisons possibles de certaines catégories de mots ; 4 : étude comparée de noms (substantifs et adjectifs) jugés sémantiquement proches ; 5 : étude comparée de verbes jugés sémantiquement proches et du rôle sémantique joué par la préfixation verbale ; 6 : notes critiques sur des définitions de termes données par des auteurs anciens ; <i>De reciprocatione Sui et Suus libellus</i>
corpus illustrateur	quantitativement très important et doctrinalement essentiel, car il fonde l'établissement de la règle

auteur	Niccolò Perotti
date de composition ou de publication	1463
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 475 000 c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Rudimenta grammatices</i> , Rome, A. Pannartz, 1474
variantes et histoire institutionnelle	de 1473 à 1541, au moins 182 éditions dont 132 entre 1473 et 1500
but poursuivi par l'auteur et public visé	grammaire pédagogique
mode de présentation et métalangue	par questions réponses et par règles numérotées en latin avec traduction en italien des verbes étudiés
composantes	lettres, prières, principes pour l'éducation des enfants, syllabe, mot, énoncé ; classes de mots avec règles morphologiques (genres et déclinaisons des noms ; préterits et supins des verbes ; construction (essentiellement des verbes) ; figures et défauts de l'énoncé ; traité de composition épistolaire
corpus illustrateur	exemples simples, le plus souvent forgés

auteur	Jean Despautère
date de composition ou de publication	entre 1506 et 1519
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 3,7 millions de c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Commentarii Grammatici</i> , Paris, R. Estienne, 1537
variantes et histoire institutionnelle	très nombreuses rééditions, puis très nombreuses adaptations dans toute l'Europe du XVI ^e au XVIII ^e s., à tel point que le nom de l'auteur devient le nom du manuel (« <i>le Despautère</i> », comme « <i>le Donat</i> »)
but poursuivi par l'auteur et public visé	rendre l'enseignement du latin plus accessible qu'il ne l'est par le <i>Doctrinale</i> d'Alexandre de Villedieu ; le manuel contient à la fois des parties élémentaires et des commentaires savants pour le maître
mode de présentation et métalangue	règles en vers (hexamètres dactyliques) + commentaires en latin (quelques mots traduits en flamand et en français)
composantes	rudiments ; <i>prima pars</i> (morphologie) ; syntaxe ; traités : de versification, sur les figures, de composition épistolaire, d'orthographe
corpus illustrateur	accumulation d'exemples

auteur	Franciscus Sanctius
date de composition ou de publication	1587
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 630 000 c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Minerva : seu de causis linguae Latinae</i> , Salamanque, J. et A. Renaut
variantes et histoire institutionnelle	nombreuses éditions jusqu'au début du XIX ^e s. ; annotée par C. Scioppius et J. Perizonius
but poursuivi par l'auteur et public visé	grammaire du latin, conçue de façon à fournir aussi une analyse théorique et générale du langage, et utilisant l'ellipse comme principale procédure explicative ; il ne s'agit pas d'un ouvrage d'apprentissage (aucune importance accordée aux paradigmes)
mode de présentation et métalangue	traité en latin
composantes	livre 1 : parties du discours et catégories grammaticales afférentes ; 2 : syntaxe des noms, adjectifs, relatifs, réciproques, possessifs ; 3 : syntaxe des verbes, emplois des prépositions, adverbes, conjonctions ; 4 : les figures de construction
corpus illustrateur	très abondant (l'accumulation d'exemples valant preuve)

auteur	Jean Behourt
date de composition ou de publication	1651
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 2 millions de c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Grammatica Ioannis Despauterii Niniuitae in commodiorem docendi et discendi usum redacta</i> , Lyon, B. Coral
variantes et histoire institutionnelle	adaptation du manuel de Despautère, qui a connu des variantes (dans l'éd. examinée, la traduction française est faussement attribuée à G. Dupréau ; cf. C. Gascard, <i>L'Enseignement du latin au XVII^e siècle</i> , op. cit., 1994, vol. 1, pp. 117-119
but poursuivi par l'auteur et public visé	simplification pédagogique, mais l'auteur persiste à traiter de problèmes complexes
mode de présentation et métalangue	les règles en vers de Despautère sont réorganisées (<i>ordo</i>), interprétées (<i>sensus</i>) et suivies d'observations (<i>observationes</i>), dans un mélange de latin et de français (traduction par syntagmes)
composantes	parties de la grammaire, genres des noms, déclinaisons, hétéroclites, comparaison, espèces du nom [de famille, de patrie, interrogatif, indéfini, relatif, collectif, partitif, etc.], préterits et supins, syntaxe, quantité, figures
corpus illustrateur	abondant, partiellement traduit en français

auteur	Claude Lancelot
date de composition ou de publication	1653
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 2,2 millions de c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Nouvelle méthode pour apprendre facilement, et en peu de temps la langue latine</i> , 3 ^e éd., Paris, A. Vitré
variantes et histoire institutionnelle	1 ^{ère} éd. en 1644, très inspirée de Despautère, largement modifiée dans la 2 ^e (1650) et la 3 ^e éd., plus légèrement modifiée dans la 6 ^e (1662) ; nombreuses éditions aux XVII ^e et XVIII ^e s., y compris sous la forme d'un <i>Abrégé</i> ; grammaire latine de référence en France durant tout le XVIII ^e s.
but poursuivi par l'auteur et public visé	dans la première édition, fournir une présentation simplifiée et plus accessible de Despautère, dans les éditions ultérieures, donner une version française de la doctrine sanctienne ; de ce fait l'ouvrage devient beaucoup plus érudit, mais dans la 6 ^e éd. est ajoutée une « Méthode pour trouver le présent par le prétérit » destinée à « ceux qui commencent tard à étudier »
mode de présentation et métalangue	première grammaire latine importante écrite en français ; utilisation de tableaux pour les paradigmes, de règles en vers (octosyllabes français) suivies d' <i>Advertissements</i> (commentaires)
composantes	rudiments de la langue latine (les parties du discours et leurs accidents) ; genres et déclinaisons des noms, hétéroclites, noms de diverses terminaisons, défectueux et indéclinables, conjugaisons des verbes, prétérits et supins ; syntaxe, remarques sur les parties du discours, les figures, le régime des verbes ; traité d'orthographe et de prononciation ; quantité des syllabes, versification latine et française
corpus illustrateur	très abondant avec traduction de tous les exemples

auteur	Charles François Lhomond
date de composition ou de publication	1781 [1779]
volume (exprimé en nb de caractères)	env. 330 000 c.
titre, lieu d'édition, éditeur	<i>Elémens de la grammaire latine, à l'usage des collèges</i> , Paris, Colas
variantes et histoire institutionnelle	très nombreuses rééditions au XIX ^e s. jusqu'en 1870 (le manuel de référence pendant près d'un siècle)
but poursuivi par l'auteur et public visé	fournir aux enfants un manuel bref, utilisant un vocabulaire simple et permettant de résoudre les difficultés posées par la traduction de français en latin
mode de présentation et métalangue	règles courtes en français, tableaux (avec traduction de chaque item)
composantes	3 parties : éléments à l'usage des commençants : les parties du discours avec la morphologie afférente (en particulier déclinaisons, conjugaisons) et quelques règles syntaxiques (pour construire des syntagmes) ; suppléments contenant les irrégularités de la morphologie nominale et verbale ; syntaxe : « méthode ou manière de rendre en latin les <i>gallicismes</i> qui se rencontrent le plus fréquemment » (étude des différences entre latin et français)
corpus illustrateur	exemples courts forgés et traduits